" Débat africain " de RFI

Echanges houleux entre Boidiel Ould Houmeid et Yacoub Diallo

Le débat africain, émission de Radio France Internationale a été consacré à la Mauritanie dimanche 4 août. Boidiel Ould Houmeid du PRDS et Me Yacoub Diallo du RFD y ont pris part ; Sidiki Kaba, président de la FIDH, Albert Bourgi, journaliste et politologue et Marie Pierre Olphan, correspondantes de RFI en Mauritanie ont également intervenu. Le débat a été animé par Assane Diop, journaliste à RFI.

Assane Diop : Est-ce que votre parti, le PRDS fait allégeance aux nouvelles autorités?

Boidiel Ould Houmeid : Nous n'avons pas fait allégeance aux nouvelles autorités. Nous avons condamné le coup d'Etat immédiatement devant les militants à la porte de notre siège. Après l'entretien du président du CMJD avec le Secrétaire Général de notre parti, et compte tenu des engagements pris par le Conseil, en l'occurrence améliorer le processus démocratique, nous avons soutenu ce principe. Concernant un éventuel retour de Ould Taya, ce que nous voulons, c'est ce que veulent les militants du PRDS qui reste, malgré tout, le parti majoritaire. Son ancien président est, aujourd'hui, empêché d'exercer ses fonctions. Ce sont les militants qui déci- [illegible] continuer avec leur président ou s'ils veulent désigner un autre, dans tous les cas, nous nous plierons.

Quoiqu'il en soit, on ne peut pas dire aujourd'hui que Maaouya n'a pas fait de bonne chose pour la Mauritanie.

Assane Diop : Me Diallo, les partis d'opposition, tels que le RFD ont applaudi le nouveau pouvoir. Est-ce une cristallisation autour d'une personne ou ce putsch est une possibilité d'ouverture ?

Yacoub Diallo : Il faut faire l'analyse d'une situation concrète. Quand on se réveille un bon matin et qu'on dit qu'on condamne un coup d'Etat, il aurait fallu, au préalable, condamner le maintien au pouvoir par la violence et par la force. Tout le monde en Mauritanie savait que la situation du pays était bloquée. La mise à l'écart de Ould Taya coïncide avec une analyse politique ; tout le monde savait qu'il fallait changer la situation. Seul Maaouya, fidèle à la logique des dictateurs, restait enfermé dans sa tour de mensonge. Cela ne veut pas dire que nous soutenons les coups d'Etat. Il y avait une dictature qui se maintenait par les hold-up électoraux. Les militaires ont trouvé la solution de sortie de crise.

Boidiel Ould Houmeid : Taya a bien amélioré la situation politique de la Mauritanie. Depuis 1991, il y a une constitution, le multipartisme, la liberté de la presse... Ce n'est pas à Me Yacoub Diallo de dire que Ould Taya s'est maintenu au pouvoir par la violence. Me Diallo m'a défendu sous l'ancien régime (celui de Haidalla) avec lequel il était allié pendant les dernières élections présidentielles. Il sait, pour m'avoir défendu, que j'ai été torturé et emprisonné par ce même régime. Donc il ne faut pas revenir sur le passé.

Me Yacoub Diallo : Je suis très fier d'avoir défendu mon ami et frère Boidiel. Je n'ai jamais été partisan du régime qui lui a fait subir des sévices. Mais cela ne blanchit pas le régime de Ould Taya dont le passif humanitaire est connu.

Assane Diop : Le putsch, c'est la solution du pire pour de meilleurs lendemains. Un commentaire Sidiki Kaba, en tant que Président de la FIDH, à propos de l'accueil favorable au putsch et du principe même de la condamnation des coups d'Etat.

Sidiki Kaba : Nous condamnons les coups d'Etat, tous les coups d'Etat. Il faut que ce soit le peuple qui décide du choix de ses dirigeants à travers des élections. Pour la Mauritanie, le Président Taya lui-même avait accédé au pouvoir par les armes, perpétuant ainsi une tradition en Afrique. Ceci dit, il faut ajouter que l'exercice personnel du pouvoir de Taya ne [illegible] un blocage de la société avec trois déficits : démocratique (des opposants [illegible]), humanitaire (actes de tortu- [illegible]), [illegible] de la Mauritanie est quand [illegible] pays les plus pauvres).

Assane Diop : Le fait que Taya ait été balayé [illegible] finalement la seule [illegible]

te. Le peuple ne voulait plus de cette forme d'autoritarisme et en même temps de ces tissus maffieux qui gangrenaient l'économie et accentuaient la fracture entre les différentes régions du pays, les ethnies et les tribus. On était dans une situation de blocage.

Assane Diop : On a le sentiment que la communauté internationale a condamné, certes à minima, le coup d'Etat. L'Union africaine a bien sûr suspendu la Mauritanie. De même que la Francophonie. En revanche ni l'Organisation de la conférence islamique, ni la Ligue arabe n'ont, à ma connaissance, indexé le nouveau pouvoir à Nouakchott. L'OCI semble dire qu'il faut absolument faire confiance aux nouveaux dirigeants. Rappelons que ces nouveaux dirigeants sont, dans leur majorité des compagnons de route de Ould Taya.

Albert Bourgi : Des compagnons de route un peu lointains quand même pour ce qui concerne l'OCI. En tout cas, pour la majeure partie de ses pays membres. Mais ce que je voudrais dire c'est qu'au fond il faut revenir à ce que je disais en introduction. Est-ce que c'est un véritable coup d'Etat ou tout simplement un changement à la tête de l'équipe militaire qui dirigeait le pays?

Assane Diop : Ce sont les compagnons de Ould Taya qui sont au pouvoir. Il n'empêche que l'OCI dit avoir totale confiance en la nouvelle équipe.

Albert Bourgi : Oui, un coup d'Etat militaire est un changement brutal, condamnable du point de vue aussi bien du droit que de la politique. L'accession au pouvoir par la violence, par la force est, bien évidemment, en contradiction avec les règles constitutionnelles. Mais le cas d'espèce, il s'agit tout simplement d'une mise à l'écart du N°1 par le N°1 bis ou le N°2 qui a été pendant 20 ans le Directeur de la Sûreté Nationale. Et, quand on sait ce que représente cette institution en Mauritanie, on comprend mieux finalement pourquoi les pays amis, les organisations internationales n'ont pas condamné. Les nouveaux dirigeants ont rapidement pris les mêmes engagements au plan international que ceux qui avaient été contractés. Ils ont continué à assurer les mêmes relations, même celles contestées avec Israël et les Etats-Unis. Mais ce que je voudrais dire, c'est que ça montre qu'au fond, depuis 84, les Mauritaniens sont sous un régime militaire où les élections n'étaient que de simples formalités administratives.

Marie Pierre Olphan : Certains Mauritaniens, certains partis d'opposition, je pense au Front Populaire qui dit que ce n'est pas un coup d'Etat parce que les militaires n'ont pas voulu instaurer un régime d'exception. Ils confisquent la démocratie peut-être pour deux ans mais ils maintiennent beaucoup d'instances, ils maintiennent la liberté de la presse, ils ont un programme très cadré qu'ils ont dévoilé à tout le monde. Donc, le Front Populaire dit que ce n'est pas un coup d'Etat.

Assane Diop : Me Diallo, donc pour vous ce n'est pas un coup d'Etat. C'est une sorte de passage, de chemin vers l'ouverture.

Yacoub Diallo : Le RFD soutient ces engagements parce que le CMJD reprend une revendication de l'opposition : la reprise du processus démocratique. Nous ne pouvons qu'être contents de cette prise en charge de l'une de nos revendications fondamentales.

Assane Diop : Un mot peut-être de tout ce qui vient d'être dit M. Boidiel sur la personnalité de Ould Taya. Vous semblez moins critique.

Boidiel Ould Houmeid : Nous notons la conservation de la constitution du 20 Juillet 91. Il ne s'agira pas de la remplacer. Quelques articles seulement seront changés concernant la durée du mandant présidentiel et de la limitation de son renouvellement. Nous avons aussi noté que le gouvernement de transition et le CMJD ne sont candidats à aucun mandat. Nous avons des réserves que nous avons exprimées à l'Union africaine. Nous pensons que deux ans de transition, c'est trop. 16 mois maximum suffisent.

Assane Diop : Un mot sur ce que vient de dire Marie.

Albert Bourgi : Je voudrais simplement rappeler que la charte constitutionnelle adoptée après l'arrivée du nouveau pouvoir, cette charte reprend les dispositions que la constitution de 91, y compris la liberté de la presse

Marie Pierre : [illegible] dissolution du Parlement, [illegible] nouveau pouvoir [illegible]

ger la constitution. Les militaires se disent apolitiques. Ils promettent de ne soutenir aucun parti. Ils montrent en tout cas qu'ils ne veulent pas choquer les anciens amis de Ould Taya puisque le gouvernement civil qu'ils ont mis en place est composé essentiellement de proches du PRDS, de proches de Taya. Ils ont aussi nommé un nouveau Directeur à l'Agence Mauritanienne d'Information. Cette dernière nomination casse un peu la continuité avec le régime de Ould Taya et représente un signe d'ouverture.

Marie Pierre Olphan : On peut s'étonner quand même et ça c'est valable pour le PRDS et le RFD, d'une certaine bienveillance dont tout le monde fait part à l'égard du CMJD. On a l'impression que tout le monde a baissé la garde.

Boidiel Ould Houmeid : Aucun démocrate ne peut être contre des élections libres dans la mesure où les nouveaux dirigeants ne sont candidats à rien du tout, ils sont neutres, il y a un consensus.

Assane Diop : ça, ce sont des promesses qui n'engagent que ceux qui les reçoivent.

Force est de constater que les nouveaux dirigeants mauritaniens font des propositions plutôt consensuelles. Mais on a vu quand même des militaires faire des propositions similaires et ne pas les respecter. Il y a le président Robert Gueï et plus près de nous, le Général Bozize.

Albert Bourgi : Oui, on pourrait non seulement citer des militaires mais aussi des civils qui modifient les constitutions pratiquement toutes les semaines pour de simples convenances personnelles. Il faut faire attention. Une chose est d'avoir une très belle constitution, une espèce de démocratie constitutionnelle, une autre, hélas c'est de voir que dans la pratique du pouvoir, il y a un décalage et on s'engage rapidement vers une forme d'arbitraire, voire de dictature civile ou militaire. On l'a très bien vu avec les 20 ans de pouvoir de Ould Taya. Simplement, c'est qu'un homme ne peut pas changer le système. Il n'est pas question, depuis Paris, de tempérer les espoirs, mais on ne peut pas dire que le système qui a été mis en place pendant 20 ans ait été complètement démantelé.

Assane Diop : On va évoquer les choses qui fâchent. Ce sont les pages sombres du régime de Ould Taya. Les événements de 89 et 91. Le nouveau chef de l'Etat a promis de prendre des mesures pour guérir les séquelles de 89. Concrètement quelles solutions préconisez-vous en sachant que nombre d'acteurs du pouvoir actuel étaient impliqués dans ces crimes ?

Yacoub Diallo : Le passif humanitaire a fait l'objet d'une résolution de la Commission africaine en l'an 2000 à Alger. Cette résolution reconnaît qu'il y a eu des violations graves et massives des droits de l'Homme en Mauritanie. Ça me permet d'interpeller l'Union africaine. Où était-elle en ce moment là ? Et, ce devoir d'ingérence consistant à suspendre la Mauritanie ne peut être crédible que s'il y avait un autre mécanisme permettant à un peuple qui vit sous la tyrannie et la dictature de faire entendre sa voix à l'Union africaine. Il y va de la crédibilité de la résolution qui prohibe les coups d'Etat. Nous avons en tant qu'avocat constitué dans ce passif la liste des officiers impliqués dans les événements de 89, 90 et 91. Je tiens à signaler que le Colonel Ely Ould Mohamed Vall ne figure pas sur cette liste. Mais mois je pense que la solution définitive de ce passif et du problème de l'esclavage qui sont des questions importantes, ne peuvent être résolues que par un gouvernement légitime démocratiquement élu. En ce qui concerne la page actuelle, je pense que le CMJD peut poser des actes tendant à apaiser la situation et à promouvoir la concorde nationale.

Assane Diop : M. Boidiel, comment exorciser ce passé douloureux de la Mauritanie ?

Boidiel Ould Houmeid : Je crois qu'il ne faut pas revenir sur le passif. Les régimes en Afrique d'une manière générale et en Mauritanie d'une manière particulière ont fait des oppressions, ont torturé, ont emprisonné des citoyens. Pour ce qui est de 89 et 91 [illegible] que personne ne connaît mieux [illegible] cette situation, étant moi-même [illegible] [illegible] Sénégal et a [illegible]

Taya, ceux de la période de Ould Daddah et Ould Haidalla n'ont jamais été amnistiés et ils sont encore plus graves. Si on veut reconstruire la Mauritanie, on ne doit pas revenir sur le passé.

Concernant les réfugiés, tous les Mauritaniens et même les Sénégalais et des Maliens rentrent tous les jours en Mauritanie sans problème. Et enfin dire que tel ou tel Colonel est sur la liste n'est pas sérieux. Ely ne peut pas être dissocié comme moi du régime passé.

Assane Diop : Sidiki Kaba, vous avez entendu le point de vue de Me Diallo qui dit que finalement il n'appartient pas à la junte de régler ce problème, qu'il faut attendre un gouvernement élu pour rouvrir ce passé. Vous avez entendu Boidiel qui dit qu'il ne faut pas revenir sur le passé.

Sidiki Kaba : En aucune façon, il ne faudrait passer pour pertes et profits les violences, tortures, exécutions extrajudiciaires qui ont été perpétrées contre des Mauritaniens, particulièrement les négro-mauritaniens. C'est le moment d'ausculter le passé et essayer de faire en sorte que les crimes qui ont été perpétrés ne puissent plus se reproduire. Il faut un devoir de mémoire, de vérité, de justice pour une véritable réconciliation. Nous, nous avons commencé à le faire avec les victimes qui ont été contraintes de quitter, après les actes de torture. En juillet 2005, la Cour d'assise de Nîmes a condamné à dix ans de prison le tortionnaire Ely Ould Dah qui avait été impliqué dans les actes de torture de cette période funeste. D'autres tortionnaires sont là bas. Je pense qu'il est important que les victimes n'aient pas seulement que leurs yeux pour pleurer.

Lorsque le coup d'Etat du 12 décembre avait eu lieu, Ould Taya avait créé le CMRN pour faire face à des réformes et en même temps résorber le déficit démocratique. Mais nous avons vu ce que nous avons vu. Pour nous, justice et démocratie s'accommodent mal. Je ne trouve pas quelle légitimité les nouvelles autorités peuvent avoir à l'heure actuelle pour se maintenir au pouvoir. Les deux ans sont longs.

On ne peut pas fermer les yeux sur les 65.000 mauritaniens qui sont sur l'autre rive et dire tout simplement qu'ils peuvent rentrer en Mauritanie. Non, leurs papiers sont déchirés, ce sont des apatrides. Il faudrait qu'ils aient leurs indemnités, qu'on puisse les réintégrer dans leurs emplois. On ne saurait les faire entrer en catimini dans leur pays alors qu'ils sont les victimes de ce pays là. Cela n'est pas la justice.

Assane Diop : M. Boidiel, un bref commentaire sur ce que vient de dire M. Kaba

Le président de la FIDH a plaidé pour un retour organisé des réfugiés et leur rétablissement dans leurs droits avec, notamment, une indemnisation et une réintégration.

Boidiel Ould Houmeid : Je rappelle à M. Kaba qu'à Dakar et à Thiès où il habite, que des milliers de Mauritaniens ont été tués, des milliers ont été dépossédés de milliards de francs CFA. Vous le savez et vous ne le dites pas. Les réfugiés mauritaniens dont il parle sont à voir parce que nous savons que tous nos compatriotes sont revenus. Admettons d'ailleurs que ce sont des Mauritaniens. Il y avait 500 000 maures au Sénégal qui ont été dépossédés.

Assane Diop : Albert Bourgi, un commentaire.

Albert Bourgi : On ne peut pas imaginer un seul instant un changement où une rupture en Mauritanie sans que cette tâche ne soit véritablement réparée. Ce n'est pas possible. Cette tâche est accolée justement au régime de Taya. Je voudrais dire tout simplement qu'il ne faut pas baisser la garde. En réalité, quand on lit le texte de la charte constitutionnelle, on remarque que ce Comité Militaire ou Conseil a tous les pouvoirs. Et en réalité, le gouvernement est là tout simplement pour expédier les affaires courantes, pour faire office de bureau d'exécution des décisions qui sont prises par une République des [illegible] [illegible] pas [illegible]